

# ASSEMBLEE NATIONALE

14 mars 2005

---

TEMPS DE TRAVAIL - (n° 2147)  
(Deuxième lecture)

## AMENDEMENT

N° 21

présenté par  
M. GREMETZ, Mme JACQUAINT  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE PREMIER**

*(Art. L.227-1 du code du travail)*

Supprimer le neuvième alinéa de cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer une modification introduite par le sénat visant à dévier le CET de son objectif initial en proposant de le transformer en fonds de pension.